

Préfecture du Terr, de Belfort

2 8 DEC. 2012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Dervice Courrier

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI membres titulaires et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.

<u>Étaient excusés</u>: Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

<u>Avaient donné pouvoir</u>: Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

<u>Assistaient à la séance</u>: Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
6 décembre 2012	6 décembre 2012	En exercice	32
		Présents	25
		Votants	28

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2012-07-22 — Dossier Gare de Delle — Subvention 2012 à l'association « Chantier et Café Solidaire « CHACASOL »

Rapporteur: Christian RAYOT

La mise en place et le développement du pôle public de la gare de Delle passe par l'activité réglementée d'un chantier d'insertion agréé par les services de l'Etat et orienté vers l'organisation d'un Café –épicerie solidaire au sein de la gare de Delle.

L'association loi 1901 « CHACASOL » (**CHA**ntier et **CA**fé **SOL**idaire) porteuse de ce projet s'est donc constituée à Delle afin de demander les différents agréments lui permettant de développer le chantier

L'association a été créée le 23 octobre 2012.

Dans ses statuts, il est spécifié que cette association a pour but d'accueillir et d'employer des publics adultes en difficulté sociale et professionnelle afin de les accompagner vers des niveaux de prérequis socioprofessionnels suffisants pour évoluer vers des parcours d'insertion et accéder à l'emploi durable.

L'objet social sera mis en exergue par le biais de mise en situation de travail dans le cadre d'un ou plusieurs cafés-épiceries solidaires, auxquelles pourraient s'adjoindre des fonctions complémentaires telles que point d'accueil touristique, de vente de produits locaux, services et prestations aux collectivités, conciergerie territoriale... L'association sera particulièrement attentive au développement de son territoire d'intervention et s'impliquera dans son développement local.

Le public accueilli sera salarié dans le cadre de contrats de travail aidés destinés aux publics en insertion, tels que la réglementation les définit.

Afin de pouvoir prétendre au statut de chantier d'insertion, l'association CHACASOL prépare son dossier de demande d'agrément auprès des services de l'Etat.

Afin de permettre à l'association de pouvoir procéder à toutes les formalités administratives relatives à sa constitution, l'établissement des différents dossiers d'agréments, il est proposé d'attribuer une subvention de démarrage de 1000 €

Le champ d'intervention de l'association est spécifiquement dédié au périmètre de la CCST et entre pleinement dans la compétence développement économique (gare de Delle) de la CCST.

## Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accorder la subvention d'un montant de 1 000,00 € (mille euros) pour l'association « CHACASOL »
- d'autoriser le Président à affecter les crédits budgétaires nécessaires
- d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 2 8 DEC. 2012

Le Président,

Le Président,

Le Président,

Le Président,